



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 septembre 2021 (18h30)  
Salle l'aparté- Roiffieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38
Votants	:	49
Convocation et affichage	:	20/09/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Assia BAIBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent MARCE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Pascal PAILHA (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Camille JULLIEN, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Yves RULLIÈRE.

**CC-2021-319 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -  
HABITAT - OPAH-RU 2017-2021 CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY -  
SIGNATURE DE L'AVENANT N°2**

***Rapporteur : Madame Danielle MAGAND***

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) portant sur le cœur de ville historique d'Annonay a été reconduite le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour 5 ans.

Cette OPAH-RU s'inscrit dans le projet d'ensemble PNRQAD de rénovation du quartier et constitue l'outil pour traiter le volet habitat du programme. L'OPAH-RU comprend un volet urbain, un volet immobilier, un volet social, un volet de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, un volet copropriétés en difficultés, un volet énergie et précarité énergétique, un volet économique et un volet patrimonial.

Les objectifs qualitatifs pour les cinq années du dispositif sont les suivants :

- réduire la vacance en développant une offre nouvelle de logements économies en charges et à loyer modéré ;
- lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;
- favoriser la venue de propriétaires occupants ;
- améliorer l'efficacité énergétique des logements ;
- améliorer le parc de copropriétés.

Le projet d'avenant, ci-annexé, a pour objet de modifier la durée de la convention (prolongation d'un an) et d'intégrer les aides de l'Anah sur la rénovation de façades.

**> prolongation d'un an du dispositif**

L'OPAH-RU du cœur de ville historique d'Annonay est prolongée d'un an afin d'être sur la même durée que le programme Action Cœur de Ville qui se termine le 31 décembre 2022. Il est rappelé que la convention OPAH-RU a été jointe à la convention ORT en tant que volet habitat.

**> opération façades**

L'Anah a publié le 12 avril 2021 une instruction relative à l'instauration à titre expérimental des régimes d'aide afférents à la rénovation de façades. Afin d'accompagner la Ville d'Annonay, déjà engagée dans une opération façade, l'Anah met en place une aide pour une intervention exclusive sur les façades sans autres travaux, lorsque les logements ne nécessitent pas d'autres interventions importantes, pour les immeubles du périmètre dit « stratégique » de l'opération façade de la Ville d'Annonay.

La participation d'Annonay Rhône Agglo à l'OPAH-RU Cœur de Ville historique d'Annonay se décline comme suit :

AE prévisionnels	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
<b>Aide aux travaux</b>	<b>76 250 €</b>	<b>73 500 €</b>	<b>98 700 €</b>	<b>94 550 €</b>	<b>91 550 €</b>	<b>170 808 €</b>	<b>605 358 €</b>
dont aides aux travaux PO	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	12 000 €	132 000 €
dont aides aux travaux PB	52 250 €	49 500 €	49 500 €	49 500 €	52 250 €	129 369 €	382 369 €
aide aux travaux syndicat copro + aide aux travaux parties communes monopropriété	0 €	0 €	25 200 €	21 050 €	15 300 €	29 438 €	90 988 €
<b>Ingénierie</b>	<b>116 837 €</b>	<b>127 892 €</b>	<b>127 502 €</b>	<b>118 947 €</b>	<b>111 573 €</b>	<b>108 000 €</b>	<b>710 751 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 087 €</b>	<b>201 392 €</b>	<b>226 202 €</b>	<b>213 497 €</b>	<b>203 123 €</b>	<b>278 808 €</b>	<b>1 316 109 €</b>

Il s'agit d'engagement prévisionnels qui pourront varier en fonction du nombre de dossiers traités, sans pouvoir dépasser les montants inscrits aux budgets.

Le coût de l'ingénierie 2022 sera subventionné à 50% par l'Anah.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention PNRQAD centre ancien d'Annonay signée le 30 janvier 2012,

**VU** la convention OPAH-RU 2017-2021 Cœur de Ville historique d'Annonay signée le 27 décembre 2016 et modifié par avenant le 9 avril 2019,

**VU** le projet d'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU 2017-2021 Cœur de Ville historique d'Annonay entre l'Anah, la Banque des Territoires, Annonay Rhône Agglo et la Ville d'Annonay ci-annexé,

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU 2017-2021 du Cœur de Ville Historique d'Annonay entre l'Anah, la Banque des Territoires, Annonay Rhône Agglo et la Ville d'Annonay,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer l'avenant n°2 de la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/09/21  
Affiché le : 04/10/21  
Transmis en sous-préfecture le : 04/10/21  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210927-25467-CC-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET